



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2000
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Trente-huitième session

8-17 février 2000

Point 3 de l'ordre du jour provisoire *

Suivi du Sommet mondial pour le développement social

**Communication présentée par le Mouvement international ATD Quart Monde,
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil
économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

Chaque jour, les citoyens les plus pauvres du monde luttent pour survivre. Par bien des aspects, leur lutte contribue à promouvoir les objectifs fixés lors du Sommet mondial pour le développement social ainsi que les engagements qui y ont été contractés. Chaque jour, ces citoyens participent à la lutte contre la pauvreté et aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir l'intégration sociale et le plein emploi. C'est pourquoi le Mouvement international ATD Quart Monde, partenariat entre les familles très pauvres et ceux qui s'engagent à leurs côtés, avait déjà présenté un document à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social tenu en 1995. Malgré les progrès observés depuis lors, il reste beaucoup à faire. ATD Quart Monde a donc rédigé un nouveau document dans le cadre de la préparation de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit examiner la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et prendre de nouvelles initiatives dans ce domaine. Les observations qui suivent sont tirées de ce document, qui a été établi à l'intention du Département

des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

La question du partenariat entre les familles pauvres et les collectivités bénéficie d'une attention accrue, comme en témoignent les débats des grandes conférences et sommets internationaux qui se sont tenus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies au cours des 10 dernières années. Les activités de l'Organisation reflètent bien l'importance qu'accordent un nombre croissant de personnes et d'organisations à la reconnaissance de la dignité et des droits de chaque être humain, dans le respect de la dignité des autres – au niveau de la famille, de la collectivité locale, du pays et du monde. En ce sens, le credo de l'Organisation des Nations Unies « Nous, peuples des Nations Unies, ... » devient peu à peu une réalité.

Dans cette perspective, le partenariat avec les plus démunis – qui se comptent par millions dans le monde entier – doit se comprendre dans une optique plus large que celle qui consiste à intervenir dans le champ du quotidien. Un partenariat à part entière aboutit à établir une « culture du refus de l'extrême pauvreté » dans laquelle la « culture de la paix » préconisée par les Nations Unies joue un rôle majeur – un effort spécial étant consenti au cours des 10 prochaines années pour placer les enfants les plus pauvres au centre de cette nouvelle culture.

« Nous n'avons pas l'impression d'appartenir au monde réel. Quel avenir nous attend? Nous n'avons ni

* E/CN.5/2000/1.

travail, ni argent, ni liberté. Nous ne pouvons rien faire. Sans travail, nous ne pouvons envisager de fonder une famille. Les jeunes que je connais ne veulent pas avoir d'enfants car ils ont une vie trop difficile. Ceux qui ont déjà des enfants se posent la question suivante : "Si les choses ne changent pas, quel avenir auront-ils?"»

La jeune femme dont les paroles sont rapportées ci-dessus, qui est membre d'ATD Quart Monde, exprime ainsi l'aliénation que ressentent tant de citoyens parmi les plus pauvres du monde. Alors que la mondialisation s'accélère de nombreuses façons, l'Organisation des Nations Unies a le devoir de rappeler au monde que personne ne doit être oublié. Pour que le développement social aboutisse, nous devons prendre bien soin de préciser qu'il est des réussites qui laissent certains à l'écart. D'aucuns peuvent s'arracher à la pauvreté grâce à un appui à court terme. D'autres, qui ont besoin d'un investissement à plus long terme pour leur avenir, réussissent bien à faire quelques progrès pour sortir de la pauvreté, mais leur succès est parfois si modeste qu'on ne le remarque même pas.

Pour établir le fondement indispensable de la culture de la paix, de l'harmonie et de l'égalité des droits que préconisent les Nations Unies, il est indispensable que nous respections les conditions nécessaires à l'établissement d'un partenariat avec les plus pauvres de façon à leur permettre de réaliser leur potentiel. Ces conditions sont notamment les suivantes :

- C Consacrer le temps nécessaire à connaître véritablement les conditions de vie des pauvres;
- C Fonder des projets sur les aspirations des plus pauvres, plutôt que sur leurs problèmes;
- C Renforcer l'unité familiale;
- C Bâtir à partir de la solidarité déjà existante au sein de la collectivité, plutôt que d'essayer de s'y substituer;
- C S'informer par le dialogue avec les plus pauvres;
- C Donner aux personnes très pauvres les moyens de retrouver leur créativité et de contribuer aux réalisations culturelles.

Les indicateurs ci-après témoignent de la réussite dans l'établissement d'un partenariat avec les personnes les plus pauvres fondé sur les droits de l'homme :

- C Les personnes très pauvres sont de moins en moins isolées des autres;
- C La collectivité à laquelle elles appartiennent reconnaît la contribution qu'elles apportent et ne les considère pas comme relevant de la seule charité;

- C Leurs luttes passées sont valorisées, ce qui accroît leur capacité à surmonter les difficultés;
- C Elles ont la capacité de s'exprimer en public sur des problèmes qu'elles considèrent importants;
- C Elles ont acquis la force nécessaire pour se mobiliser afin de défendre d'autres personnes dont le sort est encore pire que le leur.

Autres initiatives

Toutes les mesures proposées ne pourront être appliquées en même temps, cependant les politiques publiques devraient refléter la ferme volonté politique de mettre en oeuvre l'approche globale et prospective qui a été adoptée à Copenhague.

1. Engagement personnel

Chacun devrait être incité à contribuer son temps et ses talents à la lutte contre la pauvreté, par le biais d'activités menées dans le cadre d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales, ou en partageant leur emploi. Là où les plus pauvres se sentent condamnés à l'inutilité, promouvoir leur autonomie économique doit être tout aussi prioritaire que leur offrir des possibilités leur permettant de rencontrer des personnes de conditions différentes auxquelles elles pourront s'associer pour tenter de mener des activités créatrices, chacun apprenant de l'autre. En outre, les personnes de toutes conditions devraient être encouragées à se mettre, à plein temps, à la disposition d'organisations à but non lucratif pendant quelques mois, un an, voire quelques années. L'Année internationale des volontaires, 2001, devrait être l'occasion d'évaluer et d'intensifier les activités existantes dans ce domaine. Ces actions pourraient être menées soit dans le cadre du Programme des Volontaires des Nations Unies, soit dans celui d'initiatives prises par les États Membres ou par la communauté des ONG du monde entier.

2. Impulsion des pouvoirs publics

Pour dégager un consensus qui se concrétiserait par l'engagement de lutter contre la pauvreté et pour encourager la participation active des particuliers sur une plus large échelle, les gouvernements et les organismes intergouvernementaux devraient imprimer l'élan nécessaire en prenant des mesures qui tiennent compte des coutumes et traditions locales :

- C L'une de ces mesures pourrait consister à montrer toute l'importance accordée à ces engagements individuels en faveur de la lutte contre la pauvreté. En Thaïlande, par exemple, les universités assurent une formation et un suivi aux étudiants diplômés qui travaillent dans des

collectivités très pauvres. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord prévoit d'accorder des points de retraite à ceux qui fournissent bénévolement des soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Aux États-Unis, plusieurs programmes récompensent les jeunes bénévoles qui s'engagent dans des activités de services par des bourses d'enseignement supérieur. D'autres programmes pourraient également appuyer des initiatives qui encouragent le partage du travail et l'enrichissement culturel. Il pourrait s'agir par exemple d'un appui, financier ou autre, en faveur de congés sabbatiques pour tous – y compris les personnes très pauvres, qu'elles aient un travail ou qu'elles soient au chômage. Les bénéficiaires de ces congés auraient la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, et d'élargir leurs horizons sociaux ou culturels;

- C Un esprit d'initiative s'impose également pour établir le cadre institutionnel et financier nécessaire afin d'accompagner les engagements individuels. Cela pourrait se faire sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. On pourrait par exemple établir un statut particulier pour ceux qui travailleraient dans le domaine de la lutte contre la pauvreté pendant une période minimum de deux ans.

3. Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

La Journée internationale pourrait être l'occasion de lancer ces activités. Les gouvernements devraient suivre l'exemple des Philippines, pays qui en a fait une journée nationale de mobilisation autour d'initiatives menées sous la direction des pauvres eux-mêmes. En outre, dans le contexte de l'Année internationale de la culture et de la paix, 2000, l'UNESCO aurait pour mission de veiller à ce que, dans le monde entier, les groupes les plus pauvres contribuent de façon significative à la célébration de cette année ainsi qu'à la formulation des propositions relatives à la suite à y donner. Il est recommandé que la journée du 17 octobre 2000 soit consacrée aux liens entre la construction de la paix et l'élimination de la pauvreté.

4. Politiques de l'emploi

Des politiques de l'emploi et des politiques de formation devraient être élaborées. Ces politiques devraient offrir aux travailleurs très pauvres des possibilités de gagner décemment leur vie, ainsi que d'étendre leurs connaissances et leurs compétences dans des domaines qui les préparent à un emploi sur le marché du travail moderne. Dans le cas des travailleurs à temps partiel, les revenus du travail devraient être complétés

par d'autres formes de revenus, accordés en contrepartie d'une formation.

Au niveau national, les gouvernements devraient soit lancer des initiatives pilotes, soit appuyer les initiatives existantes, en y intégrant ces objectifs. Ils devraient également encourager la création d'entreprises qui mettent en oeuvre, de façon durable, les objectifs qui ont été décrits ci-dessus. À eux seuls, les pouvoirs publics ne sont pas en mesure de faire en sorte que les travailleurs très pauvres aient accès à des moyens de subsistance décent et à des possibilités de formation aux emplois modernes. Il est indispensable que les entreprises, les syndicats et la société civile s'associent à leurs efforts.

5. Transformer le chômage

Selon les statistiques du Bureau international du Travail (BIT) pour 1994, 43 millions de personnes arrivent chaque année sur le marché de l'emploi, soit 118 000 personnes par jour; on peut donc se demander ce que deviendront ces travailleurs durant les périodes de chômage. La notion d'«emploi à vie» est en train de disparaître. Tous les travailleurs passent par une période de transition entre deux situations professionnelles. Les expériences vécues par les travailleurs les plus pauvres et leurs opinions sur la question permettent d'adopter une nouvelle approche en ce qui concerne l'accès au marché du travail et la période de transition entre le chômage et l'emploi. Pour les travailleurs les moins qualifiés de nombre de pays, le plus souvent, la période de chômage se prolonge en se répartissant entre les temps d'attente, en temps perdu, des pertes de temps et en «temps mort» débouchant sur l'impasse. Or, plus le temps passe, plus les chances de réinsertion dans le marché du travail s'amenuisent. C'est pourquoi le temps entièrement passé sans travail doit être réaménagé. Au lieu de consacrer toute son énergie à survivre, le travailleur devrait avoir la garantie d'un revenu décent qui lui permette de vivre. C'est seulement avec la garantie d'un revenu que les gens se sentent libres de participer aux activités culturelles, sociales, civiques, politiques, syndicales et autres. Cette garantie est une condition préalable pour que les travailleurs les plus pauvres puissent améliorer leurs compétences dans les domaines de leur choix et rechercher l'enrichissement culturel qui permet de se préparer à travailler dans des domaines d'activité entièrement nouveaux. Le BIT dispose de données concrètes sur les systèmes de protection sociale et sur les allocations de chômage dans le monde et offre son assistance technique aux pays qui sont en train de mettre en place ou de moderniser ces systèmes. Il devrait donc être l'organisme approprié chargé d'étudier la possibilité de transformer la période de chômage en période de transition avant un emploi.

6. Politiques et stratégies nationales pour l'élimination de la pauvreté et le développement social

Le Sommet de Copenhague a mis l'accent sur la participation des pauvres et de leurs organisations à la conception, à l'application, au suivi et à l'évaluation de ces stratégies nationales. À mesure que les gouvernements avancent dans la formulation de ces politiques, ils doivent davantage mettre l'accent sur la collecte des données relatives à l'expérience et aux points de vue de leurs citoyens les plus pauvres et en tenir compte. L'Organisation des Nations Unies pourrait faire des enquêtes sur les compétences techniques des communautés de base de la société civile, afin de fournir l'assistance technique pour la formulation de ces politiques nationales.

Pour s'assurer que les populations les plus pauvres peuvent contribuer à l'élaboration de plans nationaux, l'établissement d'un partenariat est indispensable. Les gouvernements devraient engager le processus en prévoyant dans leurs plans nationaux de développement social, un programme de travail faisant appel à l'ensemble des citoyens, notamment les populations les plus pauvres, en vue d'élaborer un plan plus spécifiquement axé sur l'élimination de la pauvreté. Certaines initiatives nationales pour l'élimination de la pauvreté ont, en fait, été conçues dans le cadre d'un processus de partenariat avec les populations concernées, notamment les personnes les plus pauvres elles-mêmes. La loi contre les exclusions, adoptée en France en 1998, en constitue un exemple. Un autre exemple nous vient d'Afrique du Sud, où les auditions sur la pauvreté et autres initiatives ont permis la création d'un forum national sur la pauvreté qui travaille à l'adoption d'un programme d'action national sur l'élimination de la pauvreté, grâce à la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet de Copenhague. Le programme d'action de l'Afrique du Sud ne se limite pas à l'administration publique; il comprend aussi des plans en vue de la réduction et de l'élimination de la pauvreté par les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les institutions confessionnelles.

7. Suivi du développement basé sur les droits de l'homme

Depuis la réunion de Copenhague, on a pris des initiatives, qui mettent l'accent sur la nécessité d'établir des programmes de lutte contre la pauvreté, tant au niveau régional qu'international. La déclaration sur l'engagement relatif à une action en vue d'éliminer la pauvreté, publiée en juin 1998, par les chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies (Comité administratif de coordination) a bien résumé cette priorité, lorsqu'elle réaffirme que l'élimination de la pauvreté est un engagement international prioritaire et un objectif principal du système des Nations Unies.

Les procédures de contrôle relatives au suivi de ces propositions ont été définies et, dans ce domaine, la Commission du développement social joue un rôle actif et déterminant. Néanmoins, le partenariat avec les plus pauvres en vue de concevoir des programmes de lutte contre la pauvreté n'est pas entièrement suivi. À cet égard, il faut se référer à la proposition faite dans le rapport final sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté (E/CN.4/Sub.2/1996/13) adopté par la Commission des droits de l'homme. Il est indiqué dans ce rapport que si le Sommet de Copenhague a prévu une institution appropriée pour l'engagement relatif à l'emploi, à savoir le BIT, il n'existe par contre aucune structure de ce genre pour les engagements relatifs à l'intégration sociale et l'élimination de la pauvreté. Il est proposé qu'un rôle de premier plan soit confié au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Un organisme approprié des Nations Unies devrait être chargé de poursuivre ces initiatives qui seront présentées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre des engagements de Copenhague. Cela pourrait aussi faciliter la collecte des données techniques auprès des différentes communautés de base de la société civile, et permettrait d'apporter l'appui technique nécessaire à l'élaboration de politiques exhaustives en vue d'éliminer la pauvreté. Dans ce cadre, on devrait accorder un mandat spécial au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, compte tenu du lien fondamental qui existe entre les droits de l'homme et l'élimination de la pauvreté.

8. Une convention pour l'élimination de la pauvreté humaine

On devrait charger un groupe de travail d'effectuer une étude de faisabilité relative à une convention juridiquement contraignante pour l'élimination de la pauvreté, en partenariat avec les populations qui vivent dans l'extrême pauvreté et ceux qui s'engagent à leurs côtés. L'idée de cette convention a été avancée par le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, afin de donner suite aux engagements politiques pris lors du Sommet mondial pour le développement social. Cette convention ne devrait pas définir d'autres droits pour des groupes spécifiques, mais plutôt promouvoir une approche cohérente, dynamique et axée sur l'avenir, qui reconnaît la dignité humaine dans tout être humain et s'assure que tout le monde est en mesure de jouir des droits de l'homme. Les citoyens les plus défavorisés du monde qui nous ont montré que les droits de l'homme sont indivisibles ont un rôle décisif à jouer dans la conception de cette convention en tant qu'instrument permettant de continuer la création de structures nationales, en vue d'une approche globale et cohérente des droits de l'homme qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels.

La misère noire existe dans tous les pays. Par conséquent, cette convention devrait s'adresser à tous les pays, quelle que soit leur situation politique, économique, sociale ou culturelle. Elle devrait également inciter tous les pays à partager leur expérience et leurs connaissances en tant que partenaires dans la lutte contre la pauvreté. L'expérience vécue au niveau local entre les individus et les communautés devrait susciter la coopération et la solidarité entre toutes les nations dans le but d'atteindre leur objectif commun, à savoir l'élimination de la pauvreté. S'ils le souhaitent, les pays qui connaissent des difficultés particulières devraient bénéficier de l'aide voulue. Parmi les partenaires, les très pauvres doivent être associés à ce travail à travers les organisations non gouvernementales et autres organismes de la société civile qu'ils ont choisis pour les représenter.

Lorsque notre planète est devenue plus consciente et sensible aux conditions spécifiques qui portent atteinte aux droits de l'enfant, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté la Convention relative aux droits de l'enfant. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale sont également devenues des instruments qui ont permis d'élargir l'accès de tous à la justice. En prenant davantage conscience de la situation des personnes, des familles et des communautés les plus pauvres, la communauté internationale mérite un instrument capable de donner aux personnes concernées les moyens d'exercer leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs responsabilités.
